

se vend de cette manière est considérable et des témoins interrogés par le comité ont calculé qu'elle représente près de la moitié de la récolte. Elle échappe aussi aux dispositions du projet de loi; ainsi, n'avons-nous pas à nous en occuper en examinant les avantages et les inconvénients du présent bill.

Puis, il y a une troisième manière de vendre le grain désigné comme "grain des réservoirs particuliers". Chaque élévateur régional renferme des compartiments de diverses grandeurs et plusieurs compartiments qui ne peuvent loger que la charge d'un wagon. Lorsque des réservoirs particuliers sont disponibles, ce qui est ordinairement le cas sauf pendant le coup de feu de la saison, le cultivateur peut y faire mettre son grain sans qu'il soit classé, et le faire expédier au terminus de son choix; son grain étant conservé à part. Le grain mis dans des compartiments particuliers ne représente pas une partie considérable du grain vendu; de fait, il ne forme qu'une part infime du total. Il s'en vend un peu à l'élévateur même et la loi ne s'appliquerait pas au grain ainsi vendu, mais elle s'appliquerait au grain expédié à un élévateur de tête de ligne. Cependant la quantité du premier n'est pas suffisante pour que nous nous en préoccupions beaucoup.

Il y a un quatrième mode de vente qui tombe directement sous le coup du présent bill. Il a trait au grain désigné sous le nom de "grain classé", qui se trouve dans des compartiments non réservés, et c'est lui qui cause la plupart des ennuis. La preuve faite au comité tend à démontrer que 15 p. 100 de la récolte sont manutentionnés de cette manière, soit 60 millions de boisseaux lorsque la récolte atteint 400 millions et 45 millions de boisseaux lorsqu'elle s'arrête à 300 millions. Il semblerait que le blé de cette catégorie soit la pomme de discorde entre les factions. Le syndicat affirme que le projet de loi ne concerne que cette faible portion de la récolte; mais le commerce de grain soutient au contraire que la quantité de ce grain serait de plus de 15 p. 100 et s'élèverait vraisemblablement aux deux cinquièmes. Quoi qu'il en soit, elle est suffisante pour causer la réussite ou l'insuccès des opérations, si elle était dirigée dans une autre direction.

Lorsqu'on se demande pourquoi les syndiqués et les commerçants se chamaillent au sujet de ces quarante ou soixante millions de boisseaux, il y a un autre facteur à considérer: les élévateurs de tête de ligne. Dès le début, les commerçants se sont aperçus que, pour ce commerce comme pour d'autres, il faut un certain outillage qui nécessite la dépense de grosses sommes d'argent. Tout d'abord, ils ont besoin d'élévateurs régionaux pour re-

cueillir le grain, mais ceux-ci, seuls, ne leur suffiraient pas. Ces élévateurs régionaux en exigent d'autres aux têtes de ligne pour l'entreposage du grain lorsqu'il arrive à l'entrée des Lacs, et il en a fallu plus tard à Vancouver. D'immenses élévateurs de tête de ligne dont chacun coûte de deux à quatre millions de dollars étaient donc indispensables. C'est ainsi qu'a été créée une série d'élévateurs. Le gouvernement a prescrit qu'à son arrivée le grain serait pesé par des peseurs officiels. Par conséquent, l'Etat protège amplement le cultivateur dont le grain est pesé aux têtes de ligne. De ces élévateurs, le grain passe dans des bateaux et, en hiver, il est expédié par eau et par terre.

Pourquoi la question des élévateurs de tête de ligne est-elle si importante dans ce litige? Les deux camps se disputent la masse du grain aux terminus pour diverses raisons dont voici les principales.

C'est d'abord que le commerce de grain reçoit 1c. $\frac{1}{2}$ pour chaque boisseau qui passe par l'élévateur de tête de ligne et de plus, un trentième de cent par boisseau pour chaque jour d'entreposage après le quatorzième jour.

En deuxième lieu, il retire certains avantages lorsqu'il reçoit une quantité considérable de grain, par suite de l'écart entre la déduction qu'allouent les inspecteurs et la déduction réelle constatée lors des livraisons. Cette compensation est très importante.

La troisième raison, et la principale, c'est que, par suite du mélange des grains, il peut transformer une perte en un gain ou, du moins, se protéger contre les pertes résultant du classement, pertes qui sont assez fréquentes parce qu'on lui garantit dans les campagnes que le grain est d'une certaine qualité.

Telles sont les principales raisons du vif désir des contestants d'accaparer la masse des affaires aux terminus. Elles sont la cause dominante de la polémique engagée au sujet du présent bill.

Jusqu'à il y a deux ans, le commerçant de grain monopolisait et les élévateurs régionaux et les élévateurs de tête de ligne, et il a naturellement créé une industrie considérable dans laquelle il prétend avoir placé 85 millions de dollars. Il a bien manutentionné les récoltes de l'Ouest et il a contenté tout le monde en ces dernières années, laissant de côté ce qui a pu se passer auparavant. La question est de savoir s'il a exigé du cultivateur de l'Ouest plus qu'il ne l'aurait dû. Il affirme qu'il ne l'a pas fait et il cite le rapport Turgeon qui calcule que son bénéfice a été de trois quarts d'un cent par boisseau. D'autre part, les cultivateurs prétendent que les élévateurs ont été construits et payés avec